

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Bibliothèque Curieuse Historique Et Critique, Ou Catalogue Raisonné De Livres Difficiles A Trouver

Clement, David

Leipsic, 1759

Philippe De L'Espinoy.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1035

PHILIPPE DE L'ESPINOY.

Recherche d'Antiquitez & Noblesse de Flandres. Contenant l'Histoire Genealogique des Comtes de Flandres, avec vne description curieuse du dit pays. La Suite des Gouverneurs de Flandres, des Grands-Baillys, Maistres des eaues, & autres Officiers principaux des villes.

„doctissimèque disceptasset, per multos
„in sacrosanctam Scripturam Commenta-
„rios edidisset; tandem grauissimo cal-
„culi morbo diu multumque vexatus, cum
„omnium principum, senatorum, nobi-
„lium, plebeiorumque lectu ac desiderio,
„obiit anno aetat. LX. die V. Octobris,
„M. CCCC. LXXI. „

„Guido Gassarus Flaminius, prior fan-
„cta *Fidis* apud Columerios, eiusdem
„amanuensis & per annos XVII. negotio-
„rum gestor deuinctissimus, hanc Estigi-
„em pie Domini Charissimi & Benignif-
„simi memoriae erigebat & mœrens po-
„nebat, anno M. CCCC. LXXII. die
„ultima Januarii. „

Les deux Commentaires de *Claude D'Espence* sur les Epîtres de *S. Paul* à *Timothee*, son Commentaire sur l'Epître à *Tite* & son *Traité de Continentia*, occupent 912. pages. Je ne m'arrêterai pas à faire le détail des autres pièces qui les suivent, parce que *Mr. Du Pin* a déjà donné la liste des Ecrits de *Claude D'Espence* & de leurs parties, dans sa *Bibliothèque Ecclesiastique*, T. XVI. à Amsterdam, 1710. in 4to. p. 105. & que le *P. Nicéron* en a fait autant, dans ses *Memoires* T. XIII. p. 199. quoi qu'il n'observe pas l'ordre que *Genebrard* a suivi dans ce Recueil;

mais qu'il ait principalement égard au tems où ces pièces ont été mises en lumière.

L'Edition originale des Commentaires sur les Epîtres à *Timothee*, est coréée dans le Catalogue des Livres imprimez de la Bibliothèque du Roi de France, Theologie, T. I. p. 143. N. 1996. „*Claudii Espencei* Commentarii & digressiones „in priorem & posteriorem *D. Pauli* ad „*Timotheum* Epistolam; accessit, ejus- „dem consilium de clandestinis matrimo- „niis, *Lutetiae, Mich. Vascosan, & Nic. Chesneau* 1561. & 1564. in Fol. 2. Tom.,

Ce Commentaire n'a pas été mis à l'Index, cependant nôtre Auteur y parle souvent d'une maniere si forte & si naïve, qu'il méritoit aussi bien d'être repris par les Inquisiteurs, que le Commentaire sur l'Epître à *Tite*. Voici comment il manifeste les mouvemens d'un zèle épuré, dans le Chap. II. du Livre II. de ses Digressions, p. 179. après avoir rapporté les décrets du Concile de Trente: „*Hæc „Tridentini. Sed quid horum, quæso, „seruatur? Quotusquisque praelatorum „maiorum minorumve populorum suum „docere videtur? an illi ipsi decreti hu- „jus authores vnquam docuerunt? quo- „rum exemplo alii ad docendum, aliæque*
„mu-

villes. Vn Recueil des Nobles & riches Chastellenies, Baronnies, & infinité de belles Seigneuries de ressort & district du dit pays, avec vne deduction genealogique de ceux qui les ont possédé. La Police qui y at esté obseruée en la conduite & gouvernement de l'Estat, & villes, avec vn abregé particulier de ceux qui ont esté commis aux Magistrats de la tres-noble ville de Gand depuis trois siecles en ça, avec

vne

„munera sua facienda excitarentur? Certè
 „ex nostratibus Episcopis, qui Tridenti
 „& Bononiae pars aliquota fuerunt, nemo
 „per se (quod quidem audiuerim) do-
 „cet. Ludimus ne in re adeò seria? an
 „potius hac decretorum specie, refor-
 „mationem poscentibus illudimus? Quid
 „emendationis sperari potest à nobis, no-
 „stra tam recens edita non observantibus? „
 Et p. 180. Sunt qui altum dormiunt,
 „amant somnia, saturitatem nesciunt, im-
 „pudentes, ignorantes, auari: tales de-
 „nique quos Sanctus . . . Augustinus . . .
 „non vereatur canes magis impudicos &
 „ingluuiosos, quam Episcopos vocare. „

Le Commentaire sur l'Épître à *Tite* paroît n'avoir été écrit, que pour relever les abus de la Cour de Rome. Aussi a-t-il été flétri dans l'Index Librorum expurgatorum *Gaspari Quiroga*, Salmuri, 1601. in 4to. p. 60. dans l'Index Librorum expurgatorum *Bernardi De Sandoval*, Madriti, 1612. in Fol. p. 133. & dans l'Index Librorum expurgandorum *Antonii à foto Maior*, Madriti, 1640. in Fol. p. 232. où l'on a fait un *qui pro quo*, en ces termes: „Eiusdem Commentaria „in epistolam ad *Titum* Parisiis apud *Mi- „chaelem Soumum* anno 1567. (quae edi- „tio in num. quidam paginarum discre-

„pat ab alia etiam Parisiensi, paulò anti-
 „quiore, anno 1568. apud *Nicolaum „Chesneau.*) „

Je ne connois point d'Édition plus ancienne de ce Commentaire, que celle qui est cotée dans le Catalogue des Livres imprimez de la Bibliothèque du Roi de France, Théologie, T. I. p. 144. N. 2001. „*Claudii Espencaei*, commenta- „rius in Epistolam *D. Pauli ad Titum*, „cum aliquot digressionibus, seu totidem „locis communibus, ex parte ad hodie- „nas in religione controversias pertinen- „tibus. Parisiis, *Nic. Chesneau*, 1567. „in 8vo. „ Le P. *Niceron* n'a pas connu cette Édition, il a mis à sa place une Édition de Paris, 1568. in 8vo. dans ses *Memoires*, T. XIII. p. 202.

Gilbert Genebrard ne s'est pas mis en peine de ce qui est corrigé dans l'*Index*: il a suivi fidèlement l'Original, dans nôtre Recueil: & y a conservé les passages les plus forts, dans toute leur étendue. Qu'on lise p. 478. & suiv. toute la Digression II. intitulée *Turpilucris*: & l'on sera convaincu de cette vérité. Aussi Mr. *Schellborn* a-t-il copié une bonne partie de cette Digression, dans son *Epistola II. de Consilio de emendanda Ecclesia jussu Pauli III.* con-

vne briefue description de leurs familles, & rapport succinct de ce qui s'est passé de memorable en aucunes années. Justifiée par bonnes preuues tirées des chartes & tiltres conseruez aux Archiues des Comtes de Flandres, des Abbayes, Chapitres, & anciens registres de diuerfes

conscripto, Tiguri, 1748. in 4to. p. 24. & suiv. Il en a retranché une partie des vers de *Mantuanus*, que nôtre Auteur a recueillis avec beaucoup de soin dans cet endroit, pour donner plus de poids à sa censure.

Daniel Francus avoit déja copié une partie de ces Vers, dans sa *Disquisitio de Papistarum Indicibus Librorum prohibitorum & expurgandorum*, Lipsiae, 1684. in 4to. p. 172.

Jo. Christoph. Dornius joint ensemble ces deux Commentaires de nôtre Auteur, dans sa *Bibliotheca Theologica Critica*, T. I. Francof. 1721. in 8vo. p. 411. & dit, qu'ils sont *rare*s. Il a raison, toutes les Editions séparées des Ecrits de *Cl. D'Espence* sont *fort-rare*s: parce qu'elles ont été négligées, depuis que *Genebrard* a rassemblé les Ecrits, dans le Recueil dont il est ici question.

Le P. *Simon* parle des Commentaires de *Claude D'Espence*, avec sa liberté acoustumée, dans son *Histoire Critique des Commentateurs du Nouveau Testament*, à Rotterdam, 1693. in 4to. p. 592. & suiv. Il remarque p. 593. que ce Docteur n'a rien oublié, dans son Commentaire sur l'Épître à *Tite*, pour décrier Rome: & qu'il témoigne p. 91. qu'ayant pris la liberté de représenter à *Paul IV.* tous les

(Tom. VIII.)

abus qui étoient dans la Discipline de l'Eglise, ce Pape voulut le retenir auprès de lui, & le faire Cardinal.

On trouvera ce passage dans les Oeuvres de *Cl. D'Espence*, p. 483. où il conclut, après avoir recueilli tout ce que l'on pouvoit dire de plus fort contre les déréglemens de la Cour de Rome: „*Paulus IV. cum horum partim atq; privatim monerem, adèd non est offensus, ut ferèd cogitarit de me Romae retinendo, non sine honore quem ea Sedes largiri solet maximum. Laus & gratia Deo ac Domino nostro Jesu Christo, qui quem ei mei promouendi animum dederat vel permiserat, mox abstulit, ne fortassis ambularem in magnis & mirabilibus super me.* „

Nôtre Auteur raconte la même chose, dans la Dédicace qu'il a mise à la tête de son Sermon de officio Pastoris, datée de Paris, à la Noël 1561. p. 915. de nôtre Recueil, où il s'énonce de la maniere suivante: „*Nec ita nuper Paulus III. Pont. Max. paratum me de ea, quae in me est, ut erat, fide, rationem reddere, de rebus longè aliis audire maulit. Et quidem cum de me in consacerdotum suorum collegium cooptando se cogitare ferèd diceret: nihil hîc fingo, quis enim fingendi usus? Quo autem meo genio, vel quàm benè malève*

R

„*mihî*

uerfes villes & Communautéz. Enrichie de plusieurs figures, & diuifée en deux liures. Par *Philippe De L'Espinoy* Escuier, Viscomte de Therouanne, Seigneur de la Chappelle &c. A Douay, de l'imprimerie de la veſue *Marc Wyon*, à l'enſeigne du Phoenix. M. DC. XXXI. Auec

„mihî propitio, equidem nescio: illud
„scio, & perſanctè iuro, quoties mihî in
„mentem venit breuius illius fumî, & ru-
„mufculi de *Galero* gratuito, hoc est, de
„honestamento, cuius quidam eius can-
„didati, & tanti empturientes, repulfam
„paſſi ſunt, immortalî Deo immortales
„me gratias toties agere, quòd mihî tan-
„tum, non dicam boni, ſed mali, vt per-
„uullet *Paulus*, non permisit *Chriſtus*.

Quid facerem Romae? mentiri nescio.

Anton. a foto Maior a placé un ſecond Livre de nôtre Auteur, dans ſon Index Librorum prohibitorum & expurgandorum, l. c. dont la premiere Edition eſt cotée dans le Catalogue des Livres imprimez du Roi de France, Theologie, T. II. p. 273. N. 4647. „*Cl. Eſpencaei* de continetia collectaneorum Libri ſex; quorum primus de conjugio, continetia „& cœlibatu ſacrorum Eccleſiae Miniſtro-
„rum; ſecundus, de digamiae nomine,
„varietate, irregularitate, diſpenſatione;
„tertius, de ſtatu viduitatis; quartus, de
„voto continetiae & pudicitiae, virgi-
„nitatis praefertim cuſtodia; quintus, de
„voti redemptione, ſive diſpenſatione;
„ſextus, de continetia conjugali ex mu-
„tuo conſenſu: quibus adjecta eſt appen-
„dix ad totum opus; denique de ſuſpecto
„contubernio. Paris, *Jac. Dupuy*. 1565.
„in 4to. „

Mr. *Schelhorn* a copié l. c. p. 34. un paſſage remarquable de cet Ouvrage, tiré du L. III. p. 733. Mr. *Du Pin* en a donné un Extrait dans ſa Bibliothèque des Auteurs Eccleſiaſtiques, T. XVI. p. 107. Il remarque p. 109. que les Livres de *Claude D'Espence* écrits en François, quoy que imprimez avant que *Genebrard* eut mis au jour le Recueil dont il eſt ici queſtion, n'y ont point été inféréz. Il en donne enſuite le Catalogue. Le P. *Niceron* l'a imité dans ſes Memoires T. XIII. p. 194. & ſuiv. Ces Livres François n'ayant pas été réimprimez, ne ſe trouvent qu'avec beaucoup de difficulté, dans ces païs ici: & ſont généralement plus rares que les Latins, que *Genebrard* a garantis de la deſtruction, en les réuniffant dans un même Volume.

La Sorbonne a cenſuré deux Ouvrages François de *Claude D'Espence*, comme *Charles Du Pleſſis D'Argentré* nous l'apprend, dans ſa Collectio Judiciorum de novis erroribus, T. II. P. I. Paris 1728. in Fol. p. 220. en ces mots: „Anno 1553.
„die 31. Auguſti . . . examinati ſunt
„duo libelli, quorum unius inſcriptio eſt:
„*Paraphraſe ou Meditation ſur l'Oraiſon*
„*Dominicale*. Alter vero: *Conſolation en*
„*adverſité*: impreſſi ſub nomine Magiſtri
„noſtri *Claudii Deſpenſe*: qui quidem duo
„Libelli continent aliquas Propositiones
„obcu-

Avec Priuilege du Roy. Et à la fin: A Douay, de l'imprimerie, de la vefue *Marc Wyon*, à l'enfeigne du Phœnix. M. DC. XXXI. in Fol. Pagg. 1009. Sans les pièces liminaires. Avec Figg. *Rare.* (67)

E T Y-

„obscuras, ambiguas, erroneas, captio-
„fas, de haeresi suspectas, ideo suppri-
„mendi.„ On a confirmé cette Censure
le 6. Septembre 1553. selon le même
Auteur, l. c.

Antoine Du Verdier nous apprend,
dans sa Bibliothèque, p. 170. que la dite
*Paraphrase ou Meditation sur l'Oraison
Dominicale*, a vu le jour à Lyon, chez
Jean De Tournes, 1550. in 16°. mais
je ne trouve nulle part la *Consolation en
adversité* de notre Auteur. Ceux qui
ont donné la liste de ses Ecrits, n'en fa-
voient pas plus que moi sur cet article.

Mr. De Launoy a parlé amplement de
Claude D'Espence, dans son *Historia Re-
gii Navarrae Gymnasia Parisiensis*, insé-
rée dans les Oeuvres de *Launojus*, T. IV.
P. I. Coloniae Allobrogum, 1732. in
Fol. p. 625. mais le P. *Nicéron* dit, l. c.
p. 184. Note a. qu'il y a tant de fautes
dans cet article, qu'il est inutile de les
relever. Après la Bibliothèque des Au-
teurs Ecclesiastiques de *Mr. Du Pin*, &
les Memoires de *Nicéron* ll. cc. on pourra
consulter la Bibliothèque du *St. De la
Croix - Du Maine* p. 55. 56. la Bibliothe-
que d'*Ant. Du Verdier*, p. 170. les Elo-
ges des Savans de *Mr. Teiffier*, T. I. à
Utrecht, 1696. in 12mo. p. 359. 360.
& la Bibliotheca nobilium Theologorum
Reinh. Henr. Rollii, Rostochii, 1709.
in 8vo. p. 350.

(67) *Joannis Francisci Foppens* Bi-
bliotheca Belgica, T. II. Bruxellis, 1739.
in 4to. p. 1031. Bibliothèque ancienne
& nouvelle, à la Haye 1740. in 8vo.
P. I. p. 129. Bibliotheca Universalis,
Hagae-Com. ap. P. Goffe, 1742. in 8vo.
p. 368. où ce Livre s'est vendu 12. flor.
10. sous.

Quoique ce Livre soit *rare*, même dans
le país de sa naissance, il ne laisse pas de
se trouver dans notre Bibliothèque Royale.
Philippe de L'Espinoi l'a dédié à l'Infante
d'Espagne *Isabella - Clara - Eugenia*, & a
daté sa Dédicace de Gand, le 14. d'Avril
1631. Il y raconte, qu'il avoit employé
la meilleure partie de sa vie & de ses biens
au service du Roi d'Espagne *Philippe II.*
en qualité de Capitaine d'une Compagnie
d'Infanterie Wallonne: & que s'étant re-
tiré du service, il avoit formé le dessein
d'écrire l'histoire généalogique des Com-
tes de Flandre. Il assure, qu'il a bâti ce
Recueil sur une naïve verité de Titres &
preuves, plutôt que sur l'éloquence de
beaucoup de belles paroles recherchées.

Jo. Franc. Foppens le confirme l. c. où
il dit: „Ex Actis & monumentis publicis
„connubiorum, partitionum haeredita-
„riarum, Testamentorum, aliisque au-
„thenticis probationibus, ac signanter à
„MSS. à *Marco Warnerwicio* relictis, con-
„texuit Historiam Genealogicam Comi-
R 2 „tum